



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

**Séance publique du
22 janvier 2025**



**Colombier
Saugnieu**

SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

I. PRÉAMBULE

I-1 : Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2024 et du 23 décembre 2024

I-2 : Compte-rendu de Monsieur le Maire au Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations attribuées au Maire au terme de la délibération n° 2020-04-43 en date du 10 juin 2020

I-3 : Présentation de la liste des décisions de non-préemption ou préemption en réponse aux déclarations d'intention d'aliéner

I-4 : Projet de territoire

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

II-1 : Modification des commissions d'instructions suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale

II-2 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

II-3 : Modification de la composition de la commission de Délégation de Service Public (DSP)

II-4 : Modification de la composition de la commission Locale Agricole

II-5 : Modification de la composition de la commission Locale des Transports

II-6 : Désignation d'un nouveau délégué suppléant auprès de la Commission Locale d'Information du Bugey

II-7 : Désignation d'un nouveau délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la gendarmerie de Saint Laurent de Mure

II-8 : Adhésion de la Commune de Colombier Saugnieu au Pass Culture

III. FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

III-1 : Approbation d'une convention de remboursement des frais engagés par la Commune de Colombier Saugnieu dans le cadre de l'installation d'un point d'apport volontaire (PAV) chemin de la Vie de Dessous

III-2 : Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école Jules Ferry

IV – URBANISME – FONCIER – DEVELOPPEMENT DURABLE

IV-1 : Garantie d'emprunt accordée à VILOGIA (2 PLS Le Paloma – rue des Rivoisières)

IV-2 : Antenne relais lieudit Monterrat – Avenant de transfert à la convention d'occupation du domaine public du 2 février 2000

IV-3 : Avis portant sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est lyonnais

IV-4 : Approbation d'une convention pour la gestion de la végétalisation des berges des cours d'eau par l'EPAGE de la Bourbre

V - QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance est Monsieur Giordano.

Bienvenue à Madame Faurobert qui nous a rejoint.

I PRÉAMBULE

I-1 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 décembre 2024 et du 23 décembre 2024

Monsieur le Maire : Les procès-verbaux du 11 décembre et du 23 décembre sont adoptés.

I-2 : Compte-rendu de Monsieur le Maire au Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations attribuées au Maire au terme de la délibération n° 2020-04-43 en date du 10 juin 2020

Monsieur le Maire : Il y a un seul avenant concernant le marché de rénovation de la Maison des Associations. Une modification de prestation qui porte sur la reprise d'une fissure sur le mur du garage pour un montant de 1 050 €. Nous avons un montant initial de marché de 70 134,40 €, que le montant total des avenants est de 20 571,20 € donc un nouveau montant du marché de 90 705,60 €.

I-3 : Présentation de la liste des décisions de non-préemption ou préemption en réponse aux déclarations d'intention

Monsieur Garcia :

- ✓ DIA n° 45 - Zone UC - pour les parcelles D0320 - D1173 - D1564 - D1563 situées 232 route de Lyon – 782 m² – de SCI à particulier ;
- ✓ DIA n°46 - Zone UB et AN - pour les parcelles ZK0011 et ZK0073 située 228 route du Gautier – 2231 m² - de particulier à particulier ;
- ✓ DIA n° 47 - Zone UC - pour la parcelle A388 située 131 rue de la Violette – 720 m² – de particulier à particulier.

I-4 – Projet de territoire

Madame Reype-Allarousse : Le projet de territoire, le compte-rendu mensuel ou bimensuel. Nous avons terminé en Commission Développement Durable par un atelier de travail sur les différentes grandes orientations et sur la liste des actions qui avaient été issues du travail d'atelier, à la fois avec les habitants, avec les parties prenantes externes à la Commune, avec les entreprises, avec les agents, avec les associations, avec les enfants aussi. Le projet est finalisé et le CEREMA nous l'a rendu et nous sommes à présent, à la mise en forme communicante afin qu'il soit distribué à l'ensemble de la population début février comme c'était prévu. Le projet suit son cours.

Ensuite, ce n'est pas terminé, un fois que nous aurons le document mis en forme et distribué à tous les habitants, nous pourrons passer à la phase déploiement des actions qui sera suivi par la Commission Projet de Territoire comme cela a été le cas jusqu'à maintenant.

Je profite de l'occasion pour remercier le travail de la Commission. C'est un travail qui nous a occupé déjà depuis trois ans et qui va se poursuivre encore et encore. C'est un investissement de chacun des membres et c'est un super travail qui a été fait. Merci à tous.

II ADMINISTRATION GÉNÉRALE

II-1 : Modification des commissions d'instructions suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale

Monsieur Le Maire : Suite à la démission de Monsieur DUMAS Vincent de ses fonctions de conseiller municipal, Madame FAUROBERT Laurianne a été désignée pour le remplacer après refus de Monsieur CARRÉ Éric.

Elle intègre les commissions Développement Durable et Espaces Verts.

Par ailleurs, Madame AUQUIER Sandrine remplace Monsieur DUMAS à la commission Finances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-2 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire : Le remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est effectué par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu.

Ainsi, Madame LAGAT Sabrina remplace Monsieur DUMAS Vincent, et Madame FAUROBERT Laurianne est désignée suppléante.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-3 : Modification de la composition de la commission de Délégation de Service Public (DSP)

Monsieur le Maire : Le remplacement d'un membre suppléant de la commission de Délégation de Service Public est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après le dernier membre suppléant retenu.

C'est pourquoi, il vous est proposé de modifier la composition de la commission de Délégation de Service Public, en ce que Madame LAGAT Sabrina devienne suppléante en lieu et place de Monsieur DUMAS Vincent.

Madame Lagat : Juste une petite erreur, ce n'est pas bien méchant, dans les suppléants, vous avez mis Madame Guillot dans la majorité.

Monsieur le Maire : Ah oui. Ca nous aurait fait une voix de plus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous en venons maintenant à la modification de la composition des commissions où nous avons des délégués, il faut le faire par vote peut être même par bulletin secret si vous le voulez.

Conformément au principe établi par le Code Général des Collectivités Territoriales, le vote à bulletin secret est requis lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou désignation.

Toutefois, dans le cadre des prochaines désignations de représentants ou délégués au sein des commissions, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas recourir à un vote à bulletin secret, proposition visant à simplifier la procédure.

Il faut que nous soyons tous d'accord, à l'unanimité. Sinon, nous votons jusqu'au bout de la nuit.

Vote à l'unanimité.

II-4 : Modification de la composition de la commission Locale Agricole

Monsieur le Maire : La candidature de Madame FAUROBERT Laurianne est proposée au sein de la commission Locale Agricole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-5 : Modification de la composition de la commission Locale des Transports

Monsieur le Maire : La candidature de Madame AUQUIER Sandrine est proposée au sein de la commission Locale des Transports.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-6 : Désignation d'un nouveau délégué suppléant auprès de la Commission Locale d'Information du Bugey

Monsieur le Maire : La candidature de Madame FAUROBERT Laurianne est proposée au sein de la Commission Locale d'Information du Bugey.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-7 : Désignation d'un nouveau délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la gendarmerie de Saint Laurent de Mure

Monsieur le Maire : La candidature de Madame AUQUIER Sandrine est proposée en tant que déléguée auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la gendarmerie de Saint Laurent de Mure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-8 : Adhésion de la Commune de Colombier Saugnieu au Pass Culture

Monsieur Carbone : Le Pass Culture est un dispositif porté par la Société par Actions Simplifiée (SAS) Pass Culture sous la tutelle directe du ministère de la Culture et de la Caisse des dépôts et consignations.

Il vise à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 18 ans, sur le fondement d'une plateforme permettant aux acteurs culturels de valoriser leurs offres, sous forme d'une application mobile géolocalisée. Il offre un crédit financier à chaque utilisateur :

- 20 € à 15 ans,
- 30 € à 16 et 17 ans ;
- 300 € à 18 ans.

Depuis janvier 2022, le Pass Culture est ouvert aux collégiens et lycéens.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec la SAS Pass Culture, afin de permettre aux détenteurs du Pass Culture d'accéder aux propositions du pôle culturel de Colombier Saugnieu.

Il ressort que les réservations des jeunes inscrits au Pass Culture seront ainsi remboursées à la collectivité.

Madame Auquier : Dans le Pass Culture, quel est le montant de cette convention ? Il me semble que je ne l'ai pas vu.

Monsieur Carbone : Nous signons une convention gratuite.

Monsieur le Maire : C'est entièrement gratuit.

Monsieur Carbone : C'est une loi, on profite de la loi.

Madame Auquier : Le Pass Culture, existe depuis longtemps. Je voulais savoir s'il y avait quelque chose de spécial quand nous signions la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

III-1 : Approbation d'une convention de remboursement des frais engagés par la Commune de Colombier Saugnieu dans le cadre de l'installation d'un point d'apport volontaire (PAV) situé Vie de Dessous

Monsieur Viscogliosi : La Commune de Colombier Saugnieu, avec le SMND, a développé une politique de gestion des déchets, au travers de l'installation de Point d'Apport Volontaire (PAV), pour faciliter le tri et la valorisation des déchets des habitants, des ensembles résidentiels et aussi des usagers dont les déchets ne peuvent plus être ramassés en porte à porte.

En 2024, deux Points d'Apport Volontaire ont été posés Vie de Dessous, un au Jardin du Village et un sur le Parking des Pompiers. Suite à une erreur du SMND, les factures des deux PAV ont été envoyées à la Mairie, alors qu'une facture d'un montant de 12 781 € H.T. aurait dû être envoyée à SOGEPROM. SOGEPROM étant le promoteur du Jardin du village. Il faut maintenant régulariser la situation au travers d'une convention avec SOGEPROM afin de définir et préciser les modalités de remboursement des frais engagés par la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de remboursement des frais engagés par la Commune de Colombier Saugnieu dans le cadre de l'installation d'un point d'apport volontaire (PAV) située Vie de Dessous au bénéfice de SOGEPROM Lyon – promoteur immobilier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III-2 : Attribution d'une subvention à la coopération de l'école Jules Ferry

Madame Abadie : La Commune a été sollicitée par la coopérative de l'école Jules Ferry pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2025, afin de l'aider à financer un

voyage à La Bourboule, dans le Puy de Dôme, dans le cadre d'une classe verte à dominante scientifique (étude des volcans) et sportive (raquettes, luges et d'autres activités).

Le voyage aura lieu du 10 au 14 février, et concerne une classe de CE2 et une classe CM2, qui regroupe en tout 49 élèves.

Le montant du séjour, sans le transport, s'élève à 17 600 €. Le montant du transport s'élève quant à lui à 6 200 €, et dans ce cadre, une subvention a été demandée à la Région. Une demande de subvention a également été faite auprès de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

Dans ce contexte, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 €, permettant ainsi de réduire le coût du voyage pour les familles, qui s'élève à 250 € par famille.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV URBANISME – FONCIER – DÉVELOPPEMENT DURABLE

IV-1 : Garantie d'emprunt accordée à VILOGIA (2 PLS Le Paloma – rue des Rivoisières)

Monsieur Garcia : VILOGIA a formulé par courrier une demande en vue d'obtenir une garantie d'emprunt concernant l'acquisition de 2 logements PLS dans le cadre de l'opération « Le Paloma », rue des Rivoisières.

Pour financer cette opération, VILOGIA doit souscrire des prêts aidés. Ces prêts doivent être intégralement garantis par une collectivité locale. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 421 613 €.

En contrepartie, la Commune a obtenu un logement réservé.

Monsieur le Maire : Il faut quand même souligner que VILOGIA arrive sur la Commune, il est à la CCEL à Saint-Pierre-de-Chandieu. Pour la première fois, sur huit logements sociaux, nous avons le droit à cinq logements pour la Commune et ils nous ont demandé de choisir les logements que nous voulions. C'est Madame Lopez et Madame Piguet qui se sont occupées de cela. Elles sont allées choisir les logements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV-2 : Antenne relais lieudit Monterrat – Avenant de transfert à la convention d'occupation du domaine public du 2 février 2000

Monsieur Viscogliosi : Le château d'eau de Colombier Saugnieu situé au lieudit Monterrat, références cadastrales section ZK n°81, héberge des antennes relais de différents opérateurs. Par courrier en date du 29 septembre 2024, la société Bouygues Télécom a sollicité la Commune de Colombier Saugnieu en vue de transférer à la société Phoenix France Infrastructures, les droits et obligations issus de la convention du 9 février 2000 et de son avenant du 29 octobre 2009.

Les parties se sont rapprochées et ont convenues dans le cadre de cet avenant de transférer les droits et obligations issus de la convention du 2 février 2000 et de son avenant n°1 du 29 octobre 2009.

Dans cette convention, les principaux points sont :

- Reconduire par anticipation le bail pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Mettre à jour les informations administratives et le détail des équipements installés tels que figurant aux annexes de l'avenant de transfert ;
- Actualiser le montant de la redevance à 13 200 € annuel assortie d'une indexation de 1% à compter du 1er janvier 2026.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention du 2 février 2000 conclue avec la société Bouygues Télécom, jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Nous avons actualisé car Bouygues était le seul à payer moins que les autres. Ils étaient à 10 000 € et les autres payaient 13 000 €, il n'y a pas de raisons que vous ne payés pas 13 000 €. Ils ont accepté. Cela fait donc quatre opérateurs qui sont sur le château d'eau, à 13 000 € chacun.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Carbone : Sur beaucoup de documents, je vois marqué Moncerrat et sur d'autres Monterrat. Le vrai nom c'est Moncerrat ou Monterrat ? Nous voyons les deux écritures.

Monsieur le Maire : Il me semble que c'est Monterrat. Nous allons vérifier. Mais si Moncerrat est marqué sur les documents de la SOGEDO, c'est eux qui se sont trompés.

Monsieur Carbone : C'est ceux que la Commune nous a donné.

IV-3 : Avis portant sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais

Madame Reye-Allarousse : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Est Lyonnais est un outil de planification, présentant pour objectif principal d'atteindre un bon équilibre et durable de la ressource en eau.

Pour situer le périmètre, Colombier Saugnieu est à la limite Est du périmètre du Sage de l'Est Lyonnais, puisque la nappe de l'Est Lyonnais va de Caluire à Villette-d'Anthon, Jons, une sorte de rectangle, elle descend jusqu'à Communay et jusqu'à Valencin, c'est une sorte de carré sur la partie Est de l'Est Lyonnais.

Qu'est qu'un SAGE ? Le SAGE a été conçu en 2009, avec une volonté de préserver la ressource. D'une superficie de 400 km², sur un périmètre géographique cohérent, comme je viens de le décrire, autour de la nappe des couloirs fluvio-glaciaires de l'Est Lyonnais, dite « Nappe de l'Est Lyonnais ».

Nous avons trois documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion des eaux Durable (PAGD) qui définit les objectifs ;
- Le Règlement, qui fixe les règles, comme son nom l'indique ;
- L'Atlas cartographique.

Sur la période 2009 – 2019, la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui a été mise en place, rassemble les différents acteurs. Cette Commission a été chargée d'initier la révision du SAGE de l'Est Lyonnais et définit une nouvelle stratégie visant la poursuite des efforts entrepris, l'adaptation à l'évolution du territoire et une prise en compte des nouveaux enjeux de l'eau sur l'Est Lyonnais.

Si nous regardons un peu dans le rétroviseur, les objectifs du SAGE 2009 – 2019, c'était protégé les ressources en eau potable, reconquérir et préserver la qualité des eaux, gérer durablement la quantité de la ressource en eau, gérer les milieux aquatiques superficiel et prévenir les inondations, sensibiliser les acteurs et mettre en œuvre le SAGE.

Nous sommes sur une autre période. Le nouveau SAGE concerne la période 2026 – 2036. Ce projet de SAGE est révisé et définit les orientations pour la décennie, en le déclinant par en orientations et objectifs, complétés de règles. Il ressort de ce travail qui a été conduit par la Commission Local de l'Eau (CLE), pour laquelle je représente la Commune, que les orientations et objectifs n'apportent pas de modifications substantielles et qu'elles étaient déjà présentes et prises en compte dans les documents d'urbanismes.

Tous les détails se trouvent dans la note que nous avons reçue en même temps que les notes de synthèses. Simplement, quelques orientations, s'adapter au changement climatique et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau. C'est un petit plus ancré que cela ne l'était jusqu'à présent mais c'est pour tenir compte

des enjeux sur le changement climatique qui était moins bien pris en compte dans le précédent SAGE.

L'orientation suivante c'est améliorer et préserver la qualité des masses d'eau souterraine et superficielle du territoire. En termes d'impact se sont des règles un peu plus exigeantes mais on reste dans le prolongement de ce qui est déjà fait sur la Commune.

L'orientation deux : atteindre et préserver l'équilibre quantitatif de la nappe fluvio-glaciaire et de la nappe de la Molasse. Rien de nouveau, il s'agit de continuer le travail engagé.

L'orientation trois : restaurer, préserver, protéger durablement les cours d'eau, plan d'eau et zone humide du territoire et renforcer leur résilience. L'impact pour la Commune est d'intégrer les dispositions relatives à la protection des zones humides dans le document d'urbanisme, de mettre en place des actions de restaurations écologiques et d'identifier et préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eaux et des zones humides. Nous avons des zones humides et un cours d'eau : La Bourbre.

L'orientation quatre : préserver la capacité existante et future des ressources en eau pour l'eau potable du territoire. La capacité existante, nous n'avons pas de captage sur notre Commune, en tous cas exploiter par la Commune. Il y a aussi tout un travail sur la zone de sauvegarde.

L'orientation cinq : mobiliser les acteurs, c'est le travail du quotidien.

Quelques mots sur les zones de sauvegarde puisque nous sommes concernés par la zone de sauvegarde d'Heyrieux Amont, au sud de Colombier Saugnieu. Il y a une étude spécifique qui a été conduite dans le cadre de la Commission Local de l'Eau. Le but de cette étude c'est de préciser les enjeux sur cette zone dite de sauvegarde et comme son nom l'indique, c'est pour potentiellement, des nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable des populations. C'est important pour nous car la Commune est concernée par deux nappes, la nappe de la Bourbre et la nappe de l'Est Lyonnais, donc la chance d'avoir deux ressources d'eau différentes potentiel. Cela ne veut pas dire que nous allons nous en occuper tout de suite mais au moins nous avons cette possibilité-là.

Je ne vais pas détailler la note car j'espère que vous l'avez tous lu et intégré.

Nous proposons au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sans réserve au projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV-4 : Approbation d'une convention pour la gestion de la végétalisation des berges des cours d'eau par l'EPAGE de la Bourbre

Monsieur Viscogliosi : Dans le cadre de sa politique l'entretien des berges de la Bourbre, le SMABB propose à la Commune de Colombier Saugnieu une convention incluant un nouveau programme d'action 2022 – 2026. Le programme privilégie cinq grands objectifs :

- La préservation et la restauration de la biodiversité et du bon fonctionnement du milieu, c'est-à-dire la Bourbre ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon par exemple qui est en quantité importante le long de la Bourbre ;
- La gestion cohérente de la végétation avec la dynamique sédimentaire ;
- La limitation des facteurs d'aggravation du risque d'inondation ;
- L'amélioration des connaissances et de suivi du milieu.

Au travers de ce programme objet de la convention annexée à la présente note de synthèse, l'EPAGE de la Bourbre propose de se substituer aux propriétaires riverains, uniquement sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion déclaré d'Intérêt général, en intervenant notamment sur des fonds publics ou privés pour gérer les cours d'eau durant une période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2026. Ces tronçons ont été identifiés sur le plan qui sont annexé à la convention.

La Commune de Colombier Saugnieu étant propriétaire riverain de berges du cours d'eau de la Bourbre, il est proposé d'approuver la convention jointe en vue des objectifs visés de préservation du libre écoulement des eaux et amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'EPAGE de la Bourbre annexée à la présente note de synthèse ayant pour objet la restauration de la végétation des berges des cours d'eau du bassin versant de la Bourbre. Cette convention c'est uniquement pour traiter les berges de la Bourbre, pas le chemin et pas ce qui se trouve après les berges. Les berges c'est une certaine distance après le cours d'eau. Le chemin, c'est de notre responsabilité et de la responsabilité de la CCEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DES ÉLUS « RESTONS VILLAGE »

Question 1 : Pourquoi la barrière chemin de Planbois au niveau du parking de covoiturage est-elle fermée ?

Monsieur Viscogliosi : Je suis toujours étonné que les habitants posent la question : « Pourquoi la barrière est fermée ? ». Nous mettons des barrières, souvent, pour éviter que les voitures passent parce que les chemins ne sont pas faits pour absorber toute la circulation qui peut circuler dessus comme des camions de 3,5 tonnes par exemple ou le nombre de voiture le matin et le soir. Le Chemin de Planbois, comme d'autres sur la Commune, pour exemple Impasse de la Croix, est une voie réservée aux piétons, cyclistes, agriculteurs et services de secours. C'est pourquoi une barrière est présente depuis de nombreuses années.

La barrière du Chemin de Planbois était cassée et n'a pas été réparée immédiatement. Nous avons permis aux automobilistes de pouvoir emprunter ce chemin, comme l'Impasse de la Croix, pendant les travaux de réhabilitation de la route de Lyon. Maintenant, les travaux de la route de Lyon sont terminés, les voitures et les camions peuvent passer sur la Route de Lyon en toute sécurité. Les riverains du Chemin de Planbois se sont plaints régulièrement de ce passage important de véhicules. Nous nous étions engagés à refermer le chemin à leur demande.

La barrière du chemin de Planbois est cassée, elle est ouverte. Il manque une goupille et elle reste ouverte, elle ne peut pas être fermée aujourd'hui. Nous avons pris attache avec la CCEL afin de pouvoir réparer la barrière et fermer à nouveau le Chemin de Planbois. A notre connaissance, ce n'est pas encore le cas. Quant à l'Impasse de la Croix, la barrière a été refermée il y a deux semaines et maintenant, elle restera fermée tout le temps. La police municipale vérifiera que la barrière reste fermée.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas pourquoi la question a été posée puisqu'elle n'a jamais été fermée.

Madame Auquier : C'était une question d'un habitant que nous avons juste relayée.

Monsieur le Maire : Vous n'êtes pas allés voir ?

Madame Auquier : Nous sommes allés voir mais nous avons relayé tel qu'elle était.

Monsieur Viscogliosi : Vous n'êtes pas allés voir.

Madame Auquier : Non, nous l'avons relayé telle qu'elle était, moi je n'y suis pas allée. Je sais que Madame Lagat y est allée.

Monsieur Viscogliosi : Non vous n'y êtes pas allés parce que sinon ...

Madame Auquier : Moi personnellement, non. Madame Lagat y est passé.

Monsieur Viscogliosi : Vous n'êtes pas aller voir car sinon vous auriez vu que la barrière était ouverte.

Madame Auquier : Mais nous avons relayé tel que la question a été posée.

Monsieur le Maire : D'accord. Sachant que ce n'est pas qu'une simple goupille. Je suis allé voir tout à l'heure, c'est carrément l'axe qui a été arraché. C'est vraiment un acte délibéré qui a été fait pour défoncer cette barrière comme celle du transformateur aussi qui a été aussi arrachée.

Monsieur Viscogliosi : Comme celle de chez de Pascal Aragon, pareil.

Question 2 : Certains panneaux d'entrée de hameaux sont toujours manquants, vont-ils être remplacés ?

Monsieur le Maire : Je vous confirme que ces panneaux vont être remplacés. Nous allons prendre attache avec la CCEL pour connaître les délais de remise en place de ces panneaux. J'en profite pour rappeler que les panneaux coûtent entre 120 et 150 euros pièce, et au rythme de deux vols par an en moyenne, l'addition finit par être salée. Ce n'est pas dramatique, mais on pourrait dépenser cet argent autrement. J'espère donc que les vols prendront fin. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons fait trainer un peu. Pour faire redescendre la pression à ce sujet, puisque les panneaux de MONTCUL ont l'air de valoir de l'argent sur internet, je ne sais pas. Nous allons demander à la CCEL de les remplacer.

Monsieur Garcia : Moi je proposerai, en fait, qu'on fabrique des panneaux de MONTCUL et que nous les vendions. Et dans le cadre du Plane'R'Fest...

Monsieur Le Maire : Mais quand ils peuvent les prendre gratuit.

Monsieur Garcia : Mais justement si nous les vendions, peut-être qu'ils ne les arracheront plus. Nous les vendons à un prix raisonnable. Nous allons en vendre. Nous faisons un peu d'argent avec ça. Nous allons voir avec le DGS comment nous pouvons faire cela.

Monsieur le Maire : Nous verrons cela. C'est un autre débat.

VI INFORMATIONS DIVERSES

1. Le Conseil Municipal des Enfants

Madame Abadie : Mercredi 29 janvier, les enfants du Conseil Municipal des enfants iront avec leurs animateurs et des représentants, au Sénat. Nous serons accueillis par Monsieur Damien Michallet, car lorsque nous avons organisé cela c'était lui qui était en place et nous rencontreront aussi Monsieur Paul Vidal ce jour-là.

2. Réunion publique sur l'entretien des voiries et des chemins communaux

Monsieur Viscogliosi : Le 28 janvier, nous avons à la Mairie de Colombier Saugnieu une réunion publique concernant l'entretien des voiries et les chemins communaux. Mais c'est surtout comment sécuriser les voiries et les chemins à la suite des nombreuses chutes d'arbres qu'il y a eu sur la Commune lors des différentes tempêtes que nous avons subi. Nous avons remarqué qu'il y a beaucoup d'arbres morts. Nous avons dressé un inventaire des arbres morts et des arbres à risques. Nous avons envoyé des courriers à tous les propriétaires des terrains qui longe les chemins. Nous avons également convoqué les agriculteurs qui cultive les champs à coté, qui sont susceptible eux aussi de pouvoir couper les arbres. Nous souhaitons une réunion publique pour se mettre d'accord.

Monsieur le Maire a signé un arrêté. Nous allons expliquer ce qu'il y a dans l'arrêté. Nous leurs demanderons comment nous pouvons régler le problème de sécurité de la chute de ces arbres

Monsieur le Maire : Cela sera obligatoire car il y a des risques potentiels, je parle des chemins et des routes, ce qui se passe au milieu des champs, je m'en fous, enfin je ne m'en fous pas mais c'est moins grave pour nous.

Si un arbre tombe sur quelqu'un cela retombera sur moi à tous les coups, c'est obligé. Donc si les gens ne le fond pas, nous allons nous substituer à eux pour le faire et nous leurs enverrons la facture. Sachant que dans l'inventaire qui a été dressé, il y a plus de mille arbres à couper. Nous ne sommes pas au bout de nos peines.

3. Festival de Jazz

Madame Viscogliosi : Comme chaque année, depuis une quinzaine d'année maintenant, nous avons le Festival de Jazz à la MAC. Cette année nous avons des groupes de la région avec deux big band, un le vendredi et un le samedi, dont un big band qui rendra hommage à Claude Nougaro et puis trois petits groupes de la région qui ont été primés au jazz à Vienne il y a deux ans.

Je vous présente l'affiche du Jazz Session.

J'ai commis une erreur il y a deux semaines, j'ai collé l'affiche sur les panneaux d'affichage public. On m'a tapé sur les doigts avec une règle car je n'aurai pas dû. C'est juste pour rappeler, que c'était juste pour informer la population et j'ai été très étonné de savoir que nos collègues de l'opposition ont écrit un courrier comme quoi il fallait enlever ces affiches car elle ne devait pas être sur les panneaux d'affichage public.

Madame Auquier : Puis-je intervenir ?

Monsieur Viscogliosi : Cela ne m'intéresse pas mais si vous voulez parler.

Madame Auquier : Cela ne t'intéresse pas, mais c'est quand même vous, Monsieur Viscogliosi qui avez fait des commentaires très déplacer sur ton Facebook en octobre ou derrière j'ai eu un mail de Monsieur le Maire. Là je n'ai pas voulu polémiquer. La loi c'est

la loi, c'est la même pour tout le monde. Les affichages libres sont pour les associations et après en période électorale pour la campagne et pas pour la publicité, tous simplement. L'espace réservé pour les collectivités est défini.

Monsieur le Maire : Sachant que nous avons un règlement où nous allons imposer une affiche par association. En fin de compte si on laisse faire, vous avez vu, il y a des partis politique qui sont venu, ils ont tous tapisser, il recouvre même vos affiches, n'importe qu'elle affiche, que ce soit une association, ils n'en ont rien à faire. Nous dresserons des procès-verbaux si certains font n'importe quoi. Je pense que les panneaux sont assez grands pour pouvoir mettre plusieurs informations de différentes associations ou même différent parti politique.

4. Les différentes manifestations à venir

Monsieur Carbone : Les mois de février et mars vont être riche pour tous ce qui est associatif et culturel communal. Je vous laisse regardez nos documentations (les paroles de villages). Enfin, vous avez toutes les dates des fêtes.

Nous sommes en début d'année et l'année 2024 est terminée, je souhaitais vous dire que le culturel à Colombier Saugnieu à très très bien fonctionné.

Tous nos spectacles font quasiment le plein maintenant. Nous avons vu, encore dernièrement, avec « Diva Syndicat » ou il ne manquait que quelques personnes, et je crois que c'est la grippe qui les a empêchés de venir sinon nous étions plein.

Sous peu, il va y avoir un spectacle pour enfants un vendredi soir à 18h, je suis même super étonner, c'est presque complet. Donc 150 enfants avec leurs parents qui vont assister à « Allô la Lune ».

Frank GIORDANO
Secrétaire de séance

Pierre MARMONIER
Maire de Colombier-Saugnieu

